



REFORME DU LYCEE

Communiqué des sections académiques d'Aix-Marseille du SNES-FSU, SNEP-FSU, SN-FO-LC, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC-CSEN

« Les organisations syndicales de l'enseignement secondaire considèrent que les annonces sur la réforme du lycée faites par le ministre de l'Education Nationale ne sont pas acceptables :

- *l'autonomie des établissements pour l'utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur va conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les établissements*
- *l'accompagnement personnalisé est mis en place par la réduction des horaires disciplinaires dispensés aux élèves et compte tenu des moyens alloués (une heure prof pour une heure élève) n'a de « personnalisé » que le nom.*
- *l'enseignement des disciplines est dénaturé, en particulier pour celles qui figurent dans les enseignements d'exploration prévus en classe de seconde*
- *la mise en place d'un tronc commun en classe de première ne répond en rien de réelles possibilités de changement de parcours pour les élèves, mais permettrait l'augmentation des effectifs dans les classes, la poursuite des suppressions de postes, la suppression de la majorité des heures de première chaire.*

Ce projet ne répond absolument pas à la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves »

Le projet de décret sur le fonctionnement des EPLE (Lycées, lycées professionnels ET collèges) attribue tous les pouvoirs au chef d'établissement. Il institue par décret le conseil pédagogique (dont les membres seraient nommés par le chef d'établissement), instrument de la caporalisation des équipes et d'ailleurs refusé par les personnels depuis 2005. Ce conseil pédagogique serait consulté « sur la notation et l'évaluation des activités scolaires », « l'enseignement en groupe de compétences... » et préparerait « la partie pédagogique du projet d'établissement ». Dans le cadre de la réforme des lycées, il prendrait une large part à la répartition des moyens pour les dédoublements et l'accompagnement. Cela contribuerait à l'éclatement du cadre national (grilles horaires, programmes, statuts des personnels).

Ces projets de réforme seront présentés au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) le 10 décembre. Ils visent à accompagner et renforcer les suppressions de postes imposées aux collèges et aux lycées depuis 2002, à imposer une gestion autoritaire des établissements.

Nous demandons au ministre de renoncer à ces projets et de ne pas les présenter au CSE. Nous demandons l'ouverture de négociations pour un lycée de la réussite pour tous.

Les sections académiques appellent les personnels à se mobiliser à cette occasion :

- à se réunir en AG dans les établissements,
- à s'adresser au ministre pour lui demander de retirer ses projets, reprendre les discussions sur d'autres bases, de poursuivre celles sur la rénovation des séries technologiques dont le développement est indispensable à la démocratisation du lycée,
- à débattre des formes d'action et du recours à la grève le 10 Décembre partout où les conditions seront réunies,
- et débattre des suites de l'action pour un mouvement d'ampleur en janvier

Un préavis de grève national a été déposé pour le 10.

Un préavis académique court jusqu'au 18/12

**Pour Marseille, Rassemblement Jeudi 10 Décembre à 13H30 devant
Inspection académique des Bouches du Rhône**

Les organisations lycéennes appellent elles aussi à la mobilisation et au rassemblement ce jour là